

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	Ultrasol GG DRDM TR Fogger	
Autres moyens d'identification	Item #'s 44404, 44303, 44202	
Code du produit	1000031814	
Usage recommandé	Pesticide	
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Ultrasol Industries	
Adresse	10755 69th Ave, NW Edmonton, AB T6H 2C9 Canada	
Téléphone	1-800-452-0023	
Courriel	Non disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	Emergency - Outside US	1-952-852-4646
	Emergency - US	1-866-836-8855
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Danger par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/faciale. Porter des gants de protection.
Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1
Autres dangers	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Naphta , (Petroleum), Hydrotreated Light		64742-49-0	15 - 40
Butane		106-97-8	10 - 30
n-Heptane		142-82-5	10 - 30
Propane		74-98-6	10 - 30
Alcool isopropylique		67-63-0	7 - 13
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	5 - 10
Méthylcyclohexane		108-87-2	1 - 5
Butoxyde de pipéronyle		51-03-6	1 - 5
Pyrethrins		8003-34-7	0.1 - 1
Autres composés sous les niveaux déclarables			0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m ³

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m ³
		400 ppm
	TWA	492 mg/m ³
		200 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	1610 mg/m ³
		400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	2050 mg/m ³
		500 ppm
	TWA	1640 mg/m ³
		400 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m ³

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm	
	TWA	600 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm	
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m ³	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m ³

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
	TWA	500 ppm 983 mg/m3 400 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm
	TWA	1610 mg/m3
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
	STEL	2050 mg/m3 500 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	TWA	1640 mg/m3 400 ppm
	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	5 mg/m3
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5 mg/m3

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 95 °C (203 °F) estimation

Point d'éclair -104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 1.6 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 9 % estimation

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur 36 - 48 psig @20C estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 284.68 °C (544.43 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Chaleur de combustion (NFPA 30B) 40.21 kJ/g estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.623 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. Nitrates. Isocyanates Fluor Chlore

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Butane (CAS 106-97-8)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	-	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures
		> 4.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL100	Lapin	59.9 mg/l
CL50	Chien	> 4071 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 16.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
	Rat	> 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
CL50	Rat	16 mg/l, 4 heures
<i>Vapeur</i>		
CL50	Souris	> 6564 ppm, If <1L: Consumer Commodity heures
		> 26.3 mg/l, If <1L: Consumer Commodity heures
Naphta , (Petroleum), Hydrotreated Light (CAS 64742-49-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Cobaye; lapin	> 9.4 ml/kg, 24 heures
	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m3, 4 heures
		> 4980 mg/m3
		> 4980 mg/m3, 4 heures
		> 4.96 mg/l, 4 heures
		13700 ppm, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg
n-Heptane (CAS 142-82-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 29.29 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
		658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
PYRETHRUM (CAS 8003-34-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
Aquatique		
Algues	IC50	Algues 1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia 13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) > 1400 mg/l, 96 heures
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0.0027 - 0.0043 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 2.9 mg/l, 96 heures
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis) 5.8 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
n-Heptane (CAS 142-82-5)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica) 375 mg/l, 96 heures
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Water flea (Daphnia) 0.018 - 0.032 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite commune (Salmo trutta) 0.0165 - 0.0229 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool isopropylique	0.05
Butane	2.89
Butoxyde de pipéronyle	4.75
Méthylcyclohexane	3.61
n-Heptane	4.66
Propane	2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers environnementaux	Oui
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.	

IATA

UN number	UN1950
------------------	--------

UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	2.1
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	Yes
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

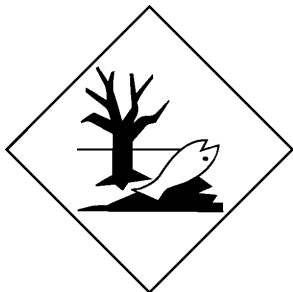
UN number	UN1950
UN proper shipping name	AEROSOLS
Transport hazard class(es)	
Class	2.1
Subsidiary risk	-
Label(s)	None
Packing group	Not applicable.
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Sans objet.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales Polluant marin selon le code IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	03-Février-2017
Date de la révision	08-October-2018
Version n°	02
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la
révision**

Identification des dangers: Mention de danger
Mesures à prendre en cas d'incendie: Agents extincteurs appropriés
Manutention et stockage: Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques: Effets chroniques
Données toxicologiques: Reproductivité
Données écologiques: Écotoxicité
Renseignements divers: Avis de non-responsabilité
GHS: Classification